



AIDE-MEMOIRE

Secrétariat général de la CDIP, Unité de coordination Hautes écoles & droit, 14 juin 2022

Accomplissement de mesures compensatoires

Motifs justifiant des mesures compensatoires

1. Différences relatives au contenu de la formation et/ou à la durée de la formation
Si une formation étrangère diffère de la formation suisse dans des domaines dont la connaissance est une condition essentielle pour exercer la profession en Suisse ou si elle est notablement plus courte que la formation suisse correspondante, les différences (ou déficits) de formation doivent être comblées par l'accomplissement de mesures compensatoires. Dans chaque cas concret, on vérifie si les déficits de formation constatés sont déjà compensés par la formation antérieure, l'expérience professionnelle et/ou la formation continue que la personne concernée a à son actif.

Les personnes dont la formation présente des déficits non comblés par une prise en compte de l'expérience professionnelle et de la formation continue reçoivent du Secrétariat général de la CDIP une décision indiquant les domaines concernés et le nombre de crédits ECTS qu'elles doivent compenser.
2. Différences relatives au niveau de formation
Si la formation accomplie à l'étranger l'a été dans le degré secondaire II ou dans un établissement de formation post-secondaire non universitaire, il n'est possible d'entrer en matière sur la demande de reconnaissance qu'à certaines conditions. Et même si les conditions requises sont réunies, une reconnaissance directe du diplôme n'est en règle générale pas possible. La différence relative au niveau de formation (pas d'études en haute école) entraîne en effet des déficits relatifs au contenu de la formation; par conséquent, des mesures compensatoires doivent être accomplies dans la plupart des cas.

Conférences de coordination

Les mesures compensatoires sont proposées par différentes institutions de formation suisses, sur mandat du Secrétariat général de la CDIP. Ces institutions forment les deux conférences de coordination *Diplômes d'enseignement* et *Pédagogie spécialisée*. Une liste des institutions membres de ces conférences figure à la fin du présent aide-mémoire.

Marche à suivre pour accomplir des mesures compensatoires

Etape 1 Choix de l'institution de formation

Les personnes qui ont reçu du Secrétariat général de la CDIP une reconnaissance sous condition de l'accomplissement avec succès de mesures compensatoires choisissent à cet effet l'une des institutions membres de la conférence de coordination concernée. La liste ci-après leur permet de s'adresser directement au contact de l'institution choisie. Elles sont libres de le faire ou non.

Les mesures compensatoires doivent toutefois être entamées dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la décision. Ce délai peut à titre exceptionnel (cas motivés par écrit et documentés) être prolongé au maximum d'un an. Si le délai n'est pas respecté, la procédure de reconnaissance est close.

Etape 2 Détermination des mesures compensatoires concrètes

L'institution demande au Secrétariat général de la CDIP une copie des documents relatifs à la demande de reconnaissance. Les mesures concrètes sont définies sur la base de l'analyse de ces documents. Les mesures peuvent ainsi être individualisées en fonction des besoins de la personne concernée.

Les mesures compensatoires s'accomplissent en règle générale sous la forme d'un stage d'adaptation, comprenant des modules de formation théorique et/ou un stage accompagné.

A titre d'alternative, il est possible de passer éventuellement un test d'aptitude auprès de certaines des institutions mentionnées.

La marche à suivre et les modalités des mesures compensatoires sont fixées par l'institution choisie et consignées par écrit. Par sa signature, la personne s'engage à accomplir dans ladite institution les mesures qui ont été convenues. Il n'est plus possible de changer d'institution une fois que les mesures compensatoires ont été entamées.

L'institution peut exiger une indemnité de 400 CHF pour l'analyse des documents. Lorsque les mesures compensatoires proposées sont suivies dans ladite institution, ce montant est en règle générale inclus dans le coût de celles-ci. Les personnes faisant analyser leur documents auprès de plusieurs institutions prennent à leur charge le coût de chaque analyse.

Etape 3 Accomplissement des mesures compensatoires

En l'absence d'autre disposition, les bases légales de l'institution concernée sont applicables à l'accomplissement de mesures compensatoires. Les questions relatives à la marche à suivre et aux modalités des mesures compensatoires (délais, etc.) doivent être tirées au clair directement avec l'institution.

Veillez noter qu'un niveau de langue avancé dans la langue d'enseignement de l'institution choisie est nécessaire pour accomplir avec succès les mesures compensatoires qui vous ont été imposées. Si sa réglementation le prévoit, l'institution a parfaitement le droit d'exiger pour l'admission aux mesures compensatoires la présentation supplémentaire d'une attestation des compétences linguistiques.

La durée des mesures compensatoires dépend des modalités convenues; elle est en règle générale d'au maximum trois ans. Si des modules d'une filière d'études ordinaire doivent être suivis, elle peut éventuellement s'étendre sur plusieurs semestres.

En cas d'échec définitif, la reconnaissance ne peut être délivrée, et la demande de reconnaissance est donc rejetée par le Secrétariat général de la CDIP. Une répétition des mesures compensatoires est exclue dans ce cas (cf. art. 7, al. 5, du [règlement du 27 octobre 2006 concernant la reconnaissance des diplômes de fin d'études étrangers](#)).

Etape 4 Reconnaissance par la CDIP

La personne reçoit de l'institution une attestation confirmant qu'elle a accompli les mesures compensatoires prévues. L'institution en transmet également les résultats au Secrétariat général de la CDIP qui, en cas de réussite, délivre immédiatement la reconnaissance du diplôme en Suisse.

Coût

Le coût des mesures compensatoires est à la charge de la personne qui les accomplit. Comme elles sont adaptées individuellement, leur coût peut varier considérablement selon leur volume. Un

montant de 450 CHF est demandé par crédit ECTS, avec cependant un plafond fixé à:

- 12 000 CHF pour un stage d'adaptation
- 5 000 CHF pour un test d'aptitude

Conférence de coordination Diplômes d'enseignement : offre et interlocuteurs auprès des institutions de formation membres

Institution	Interlocuteurs	Prim. ¹	Sec I ²	Sec II ³	Test ⁴
PH Bern www.phbern.ch	<p>Daniel Steiner Pädagogische Hochschule Bern Institut Vorschulstufe und Primarstufe Fabrikstrasse 8 3012 Bern +41 31 309 23 20 daniel.steiner@phbern.ch</p> <p>Andrea Schweizer Pädagogische Hochschule Bern Institut Sekundarstufe I Fabrikstrasse 8 3012 Bern +41 31 309 24 04 andrea.schweizer@phbern.ch</p> <p>Marc Eyer Pädagogische Hochschule Bern Institut Sekundarstufe II Fabrikstrasse 8 3012 Bern +41 31 309 25 45 marc.eyer@phbern.ch</p>	X			
HEP BEJUNE www.hep-bejune.ch	<p>Christian Livi Haute école pédagogique BEJUNE Ch. de la Ciblerie 45 2503 Bienne +41 32 886 98 68 christian.livi@hep-bejune.ch</p>	X	X	X	

¹ degré primaire (école enfantine / cycle élémentaire et école primaire)

² degré secondaire I

³ degré secondaire II (écoles de maturité)

⁴ test d'aptitude

Institution	Interlocuteurs	Prim. ¹	Sec I ²	Sec II ³	Test ⁴
PH der Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW) www.fhnw.ch	Corina Rossi Pädagogische Hochschule FHNW Campus Brugg-Windisch Bahnhofstrasse 6 5210 Windisch Sekretariat: Angelina Rychener +41 56 202 87 31 ausgleichsmassnahmen.ph@fhnw.ch	X	X	X	
PH Freiburg www.hepfr.ch	Frédéric Inderwildi Pädagogische Hochschule Freiburg Murtengasse 36 1700 Freiburg +41 26 305 71 15 frederic.inderwildif@edufr.ch	X			
Universität Freiburg www.unifr.ch	Deutschsprachig: Dominicq Riedo Universität Freiburg Zentrum für Lehrerinnen- und Lehrerbildung ZELF Rue Faucigny 2 1700 Freiburg +41 26 300 75 55 dominicq.riedo@unifr.ch Francophone: Roland Pillonel Université de Fribourg Directeur CERF Rue Faucigny 2 1700 Fribourg +41 26 300 76 12 roland.pillonel@unifr.ch		X	X	X
Universität de Genève www.unige.ch	Aline Meyer Universität de Genève Uni Mail – 40, Boulevard Pont d'Arve Bureau 3124 1205 Genève +41 22 379 90 37 aline.meyer@unige.ch Maria Canal Universität de Genève Pavillon Mail – 40, Boulevard Pont d'Arve Bureau 108 1205 Genève +41 22 379 04 37 maria.canal@unige.ch	X			
			X	X	

Institution	Interlocuteurs	Prim. ¹	Sec I ²	Sec II ³	Test ⁴
PH Graubünden www.phgr.ch	Franca Caspani Pädagogische Hochschule Graubünden Scalärastrasse 17 7000 Chur +41 81 354 03 14 franca.caspani@phgr.ch	X			
PH Luzern www.phlu.ch	Jolanda Schwarzentruher Pädagogische Hochschule Luzern Pfistergasse 20, Postfach 7660 6000 Luzern 7 +41 41 203 00 55 jolanda.schwarzentruher@phlu.ch	X	X	X	
PH Schaffhausen www.phsh.ch	Dr. Renato Müller Pädagogische Hochschule Schaffhausen Ebnatstrasse 80 8200 Schaffhausen +41 43 305 49 01 renato.mueller@phsh.ch	X			
PH Schwyz www.phsz.ch	Kathrin Futter Pädagogische Hochschule Schwyz Prorektorin Ausbildung Zaystrasse 42 6410 Goldau +41 41 859 05 82 kathrin.futter@phsz.ch Nicole Ochsner Pädagogische Hochschule Schwyz Wissenschaftliche Mitarbeiterin Zaystrasse 42 6410 Goldau +41 41 859 05 89 nicole.ochsner@phsz.ch	X			
PH St. Gallen www.phsg.ch	Michael Zahner Pädagogische Hochschule St. Gallen Seminarstr. 27 9400 Rorschach +41 71 844 18 29 michael.zahner@phsg.ch Daniel Germann Pädagogische Hochschule St. Gallen Notkerstrasse 27 9000 St. Gallen +41 71 243 96 25 daniel.germann@phsg.ch	X		X	

Institution	Interlocuteurs	Prim. ¹	Sec I ²	Sec II ³	Test ⁴
PH Thurgau www.phtg.ch	Olivia Fündeling Pädagogische Hochschule Thurgau Unterer Schulweg 3 8280 Kreuzlingen 1 +41 71 678 57 32 olivia.fuendeling@phtg.ch	X			
SUPSI/DFA Ticino www.supsi.ch/dfa	SUPSI/DFA Magda Ramadan Piazza San Francesco 19 6600 Locarno +41 58 666 68 05 dfa.misurecompensatorie@supsi.ch	X	X	X	
HEP VD www.hepl.ch	Sandra Pochon Service académique Haute école pédagogique du canton de Vaud Avenue de Cour 33 1014 Lausanne Joan Guillaume-Gentil Conseillère aux études +41 21 316 92 70 admissions@hepl.ch	X		X	X
HEP Valais www.hepvs.ch	Jean-Marc Böhlen Haute école pédagogique du Valais Avenue du Simplon 13 1980 Saint-Maurice +41 27 606 96 00 jean-marc.boehlen@hepvs.ch	X	X	X	
PH Zug www.phzg.ch	Simon Bieli Studienleiter & Leiter Vorbereitungskurse Pädagogische Hochschule Zug Zugerbergstrasse 3 6300 Zug +41 41 727 12 54 simon.bieli@phzg.ch	X			
PH Zürich www.phzh.ch	Sandra Brühwiler Pädagogische Hochschule Zürich Prorektorat Ausbildung Lagerstrasse 2 8090 Zürich +41 43 305 51 11 kanzlei@phzh.ch	X	X		X

Institution	Interlocuteurs	Prim. ¹	Sec I ²	Sec II ³	Test ⁴
Universität Zürich www.ife.uzh.ch/lbm	Daniel Weyermann Universität Zürich Institut für Erziehungswissenschaft IfE Lehrerinnen- und Lehrerbildung Maturitätsschulen Kantonsschulstrasse 3 8001 Zürich +41 44 634 66 30 daniel.weyermann@ife.uzh.ch			X	

Conférence de coordination Pédagogie spécialisée: offre et interlocuteurs auprès des institutions de formation membres

Institution	Interlocuteurs	EPS ⁵	ES ⁶	Logo ⁷	Psy ⁸
HfH Zürich www.hfh.ch	Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik HfH Schaffhauserstrasse 239 Postfach 5850 8050 Zürich Hanne Bestvater +41 44 317 11 91 hanne.bestvater@hfh.ch Jürgen Kohler +41 44 317 12 30 juergen.kohler@hfh.ch	X	X	X	X
PH der Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW) www.fhnw.ch	Corina Rossi Pädagogische Hochschule FHNW Campus Brugg-Windisch Bahnhofstrasse 6 5210 Windisch Sekretariat: Angelina Rychener +41 56 202 87 31 ausgleichsmassnahmen.ph@fhnw.ch	X	X	X	
PH Bern www.phbern.ch	Michael Eckhart Pädagogische Hochschule Bern Institut für Heilpädagogik Fabrikstrasse 8 3012 Bern +41 31 309 26 12 michael.eckhart@phbern.ch		X		
HES-SO Genève www.hesge.ch/hets	Anne-Françoise Wittgenstein Mani HES-SO Genève 28, rue Prévost-Martin Case postale 80 1211 Genève +41 22 388 94 15 anne-francoise.wittgenstein@hesge.ch				X

⁵ éducation précoce spécialisée

⁶ enseignement spécialisé

⁷ logopédie

⁸ psychomotricité

Institution	Interlocuteurs	EPS ⁵	ES ⁶	Logo ⁷	Psy ⁸
Université de Genève www.unige.ch/faps/e/logopedie/	Carole Bigler Secrétariat de la Logopédie Faculté de Psychologie et Sciences de l'Éducation Université de Genève 40, bd du Pont-d'Arve 1205 Genève +41 22 379 91 55 carole.bigler@unige.ch			X	
Universität Freiburg www.unifr.ch	Deutschsprachig: Universität Freiburg Departement für Sonderpädagogik Petrus-Kanisius-Gasse 21 1700 Freiburg Erich Hartmann +41 26 300 77 38 erich.hartmann@unifr.ch Christoph Müller +41 26 300 77 25 christoph.mueller2@unifr.ch Francophone: Myriam Squillaci Lanners Université de Fribourg Département de pédagogie curative Rue St-Pierre-Canisius 21 1700 Fribourg +41 26 300 77 22 myriam.squillaci@unifr.ch			X	
Université de Neuchâtel www.unine.ch	Salomé Schwob Université de Neuchâtel Centre de Logopédie Faculté de Lettres et Sciences humaines Pierre-à-Mazel 7 2000 Neuchâtel +41 32 718 16 83 salome.schwob@unine.ch			X	

Institution	Interlocuteurs	EPS ⁵	ES ⁶	Logo ⁷	Psy ⁸
HEP VD www.hepl.ch	Haute école pédagogique du canton de Vaud Service académique / Pédagogie spécialisée Av. de Cour 33, CP 1014 Lausanne Francesco Parisi +41 21 316 38 10 etudiants-ps@hepl.ch Jean Wenker +41 21 316 38 10 etudiants-ps@hepl.ch	X	X		